

Inauguration
Cabinet de Kinésithérapie et de Naturopathie
Vendredi 9 octobre

Je commencerai, au nom du Conseil Municipal, à excuser
Monsieur le Président du Conseil Départemental, Germinal
Peiro,
Madame la sénatrice, Marie-Claude VARAILLAS,
Monsieur le sénateur Serge Mérillou,
Madame et Messieurs les Maires de Marsac, d'Eglise Neuve
de Vergt et de Creyssensac-et-Pissot,
Madame la Directrice de l'EHPAD de Razac,
Les responsables du Basket de Razac, les amis créateurs, du
tennis.

Et à remercier pour leur présence :
Monsieur le Président du Grand Périgueux, Jacques AUZOU,
Monsieur le Conseiller départemental, maire de Coulounieix-
Chamiers, Thierry CIPIERRE,
Monsieur le Maire de Chateau l'Evêque, Alain MARTY,
Mme Delphine VARAILLAS, Adjointe en charge de la santé de
la ville de Boulazac Isle Manoire,
Madame, BUZDUGAN, médecin,
Madame CABSSA, infirmière,
Le bureau d'études CESTI,
Les entreprises Laurière, Fourloubey, Crabanac, Valiani,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

Madame et Monsieur COLLILIEUX et Madame BRETTE, les
professionnels qui exercent dans ces locaux,

Mesdames et Messieurs,

L'inauguration d'un équipement public est toujours un
événement marquant dans la vie d'une commune.

Quand le projet devient réalité, ce moment signifie à la fois la
fin d'un cheminement, parfois long – ce fut le cas ici –
consacré à la réflexion et à la réalisation, et le début de
l'existence de l'équipement public par ceux qui l'occupent, ici
des praticiens.

Le cabinet de Kinésithérapie et de Naturopathie appartient
désormais à ceux qui le font vivre, c'est-à-dire à vous les
professionnels de santé présents. Il vous revient désormais
d'assurer la pérennité de ces disciplines de santé sur la
commune, au service d'une population désireuse de disposer
de services à la hauteur des besoins.

Je remercie ici, au nom du Conseil Municipal, tous ceux qui se
sont mobilisés pour que cette structure devienne réalité, en
particulier Monsieur COLLILIEUX qui a sollicité la commune
pour venir s'y installer et a coordonné les relations entre ses
collègues (Madame COLLILIEUX, naturopathe, Madame

BRETTE, kinésithérapeute et la commune. Leur présence parmi nous aujourd'hui témoigne de leur attachement à l'aboutissement de ce projet.

Merci à Jean PARVAUD, car c'est sous le mandat précédent maire que le projet a germé et commencé à voir le jour.

La mise en chantier et la coordination des interventions des entreprises ont parfois été longues, sujettes à des moments de doute, de report, de découragement. C'est le lot de tous les projets à dimension partenariale.

Je tiens également à remercier tout particulièrement les entreprises qui ont œuvré à la réalisation de ce lieu et merci également à nos services et à leur responsable, Sébastien PORTAL.

Pour celles et ceux qui me connaissent, tous savent combien je respecte profondément, j'apprécie et n'ai de cesse de mettre en avant le travail réalisé par tous nos services.

Quand ils font preuve d'esprit d'initiative, quand ils avancent des propositions, quand leur engagement professionnel est mis au service de la collectivité et de ses habitants, tout cela est à souligner.

Je parle des personnels administratifs, de ceux qui œuvrent au restaurant d'enfants, à l'entretien de nos locaux, ceux des services techniques, de la Ferme maraîchère, ou ceux qui ont à charge la surveillance des enfants dans les écoles.

Je ne cesserai de dire que l'emploi public, c'est du service public rendu aux habitants et que leur travail permet de réduire les factures. Le travail accompli par nos services, pour le cabinet de Kinésithérapie et de Naturopathie, a permis une non-dépense de 9 000€. Ces non dépenses sont aussi à noter, quand durant l'été 4 classes ont été refaites, ainsi, que les bureaux de la mairie et la bibliothèque.

Cette non dépense, nous la calculons mensuellement avec la production des légumes et fruits de la ferme maraîchère et quand nos agents en cuisine préparent les mises en bouches, comme celles que nous dégusterons en partageant le pot convivial à la fin de cette cérémonie.

Merci pour leur travail.

Et, il est souhaitable que les communes aient encore les moyens financiers d'entretenir les bâtiments communaux.

Le Projet de Budget 2027 de l'Etat prévoit une diminution des ressources des collectivités à hauteur de 7 milliards d'euros minimum, avec la baisse du FCTVA.

Tout le monde sait, gouvernement compris, que ces mesures n'amélioreront pas les comptes publics. Elles ont un objectif : transférer du déficit de l'Etat aux collectivités et participent au ralentissement de l'investissement public, déjà mis à mal.

Cette question de l'appauvrissement délibéré des collectivités et du pays par l'Etat doit attirer l'attention des élus et des citoyens. Elle remet en cause le pacte républicain et la libre administration des collectivités.

Si les prochains projets auront surement du mal à être autofinancés à l'avenir, nous ne boudons pas notre satisfaction, aujourd'hui, devant la construction de ce cabinet, car nous avons su surmonter certains retards ensemble.

Ce résultat, nous le devons d'abord à la volonté des élus municipaux d'inscrire ce cabinet au cœur du bourg, en lien et en proximité les services existants.

Ce cabinet de Kinésithérapie et de Naturopathie constitue un effort financier sans précédent pour diversifier les acteurs de santé sur la commune.

La commune a, pour sa part, pris en charge la totalité de l'investissement.

Outre les charges de maîtrise d'œuvre, le montant des dépenses s'élève à : 107 000 € hors taxes, avenants de travaux compris.

Cet investissement de la commune permet de proposer des conditions de location de qualité aux professionnels de santé.

Dans le même temps nous poursuivons, sans relâche, nos démarches pour accueillir d'autres professionnels dont un autre médecin, des locaux sont prêts à les accueillir.

Un tel équipement est essentiel en milieu rural.

Pour défendre cette ruralité qui nous est chère et qui a toute sa place dans la société, la commune ne s'occupe pas seulement des routes, des écoles et des salles de sports, elle investit dans des champs nouveaux tels que ceux de la santé et souhaite également développer le commerce et l'artisanat.

Ces initiatives inhabituelles, qui sortent du champ public, sont indispensables pour garder la vitalité de notre territoire. Elles offrent bien sûr un surplus d'attractivité.

Pour autant, est-ce normal que les collectivités territoriales, en soient arrivés là ?

Le droit à la santé, la meilleure qualité possible n'est pas seulement un droit universel reconnu par l'OMS, ce droit est constitutif de notre « Vivre ensemble républicain ». Il est à protéger, à conserver, et **c'est à l'Etat**, garant de la sécurité sociale et sanitaire, garant des formations médicales, d'assurer l'égalité des citoyens devant la santé en tout point du territoire national.

Je profite de ce moment de présence nombreuse des razacois pour annoncer qu'en 2027, nous allons consulter des mutuelles du secteur mutualiste et proposer une mutuelle communale qui permette à toutes et tous de se soigner le mieux possible et de bénéficier d'une bonne prise en charge. Une réunion publique sera organisée avec la mutuelle retenue.

Pour conclure, les razacoises et razacois peuvent être sereins. Notre action, au quotidien, doit permettre qu'ils soient soignés et accompagnés par des professionnels de santé qui disposent ici d'un outil performant pour leurs besoins de santé et c'est là l'essentiel.

Il paraît que « L'avenir appartient aux audacieux ». Oui, nous avons fait, parfois, preuve d'audace pour une commune de notre taille, et nous continuerons à travailler à faire venir d'autres praticiens, bien entendu et aussi à défendre les services publics et à nous mobiliser pour leur maintien et leur développement.

C'est dans notre philosophie de l'intérêt général, simplement.

Je n'oublierai jamais qu'un élu local est là pour aménager son territoire, au service de ses concitoyens.

Je vous remercie de votre écoute.